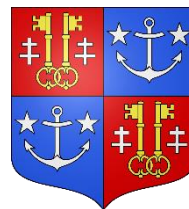


PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE REMELFING

Modification simplifiée DU PLU Examen au cas par cas

Annexe 3 : Auto-évaluation

Juillet 2025



Thématiques à étudier	La procédure a-t-elle une incidence ?	Cette incidence est-elle notable ?
Site Natura 2000	Non se reporter à l'annexe I	
Milieux naturels et biodiversité	Non Les modifications ne concernent pas de milieux naturels remarquables.	
Consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers	Faible La modification simplifiée concerne une modification du règlement écrit. Concernant le règlement graphique, un secteur IAUa de 33 ares est inscrit à l'intérieur d'une zone déjà inscrite, au PLU en vigueur, en zone IAU. 33 ares seront consommés pour l'aménagement du secteur IAUa. Cette consommation reste faible et est déjà inscrite en zone IAU du PLU en vigueur.	
Zone humide	Non	
Eau potable	Non	
Eaux pluviales	Pas concerné	
Assainissement	Pas concerné	
Paysage ou patrimoine bâti	Non	
Sols pollués, Déchets	Non	
Risques et nuisances	Non	
Air, climat, énergie	Non	

La modification simplifiée du PLU de REMELFING n'aura pas d'incidence sur l'ensemble des thématiques à traiter.